



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dégradation de la biodiversité du site du Grand Barachois à Miquelon-Langlade

Question écrite n° 675

Texte de la question

M. Stéphane Lenormand appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les inquiétudes des habitants de Saint-Pierre et Miquelon concernant la dégradation de la biodiversité du site du Grand Barachois à Miquelon-Langlade, dont les habitants sont particulièrement attachés et fiers. La lagune du Grand Barachois est un site naturel exceptionnel sur l'archipel, tant par sa géomorphologie, que par la biodiversité qu'elle abrite. La lagune est un site notable de reproduction des phoques, sous l'œil de nombreuses espèces d'oiseaux et de quelques chevaux en liberté qui fréquentent les lieux et offrent aux visiteurs un spectacle unique. Ce site est également un lieu où sont pratiqués de nombreuses activités par la population : pêche à pied, chasse, randonnées. C'est pourquoi la pollution par des algues, constatée et subie depuis de nombreuses années par tous, suscite des inquiétudes légitimes. Aussi, la population s'indigne de voir que des nombreux courriers et alertes, comme ceux des collectivités territoriales, de la fédération de chasse et des associations de défense de la biodiversité, adressés aux services de l'État, sont restés sans réponse. Aucune action n'a été mise en place par des autorités afin de stopper le développement constant de cette pollution et anticiper les préjudices. L'odeur nauséabonde qui se dégage de cette pollution ne permet pas aux habitants de l'archipel de profiter de ce site sans devoir porter un masque et à la biodiversité de se développer de manière harmonieuse. Alors que la France met régulièrement la qualité de la biodiversité ultramarine en avant sur la scène nationale et internationale, il est par conséquent incompréhensible, y compris au niveau national, que la seule réponse à la situation actuelle soit le « laisser faire la nature ». Cela est ressenti comme un aveu d'impuissance, alors qu'il existe des solutions techniques. C'est pourquoi tous les acteurs concernés souhaitent connaître, à la lumière des résultats des études confiées ces dernières années à IFREMER et au BRGM, les préconisations des celles-ci et les mesures envisagées par l'État pour enrayer la disparition annoncée d'un joyau de notre archipel et plus généralement de la biodiversité en outremer. Le Président de la République a décidé de faire de la lutte pour la préservation de l'environnement « le cheval de bataille » de son second mandat, nos concitoyens attendent des actions concrètes. Il aimerait connaître la réponse du Gouvernement à cette question.

Texte de la réponse

L'Etat s'engage pour la conservation des écosystèmes et des espèces des lagunes de mer qui sont prioritaires au regard du rôle écologique et des services écosystémiques qu'elles rendent. Les services de l'Etat sont mobilisés depuis plusieurs années pour le site du Grand Barachois. Il a ainsi déjà fait l'objet d'études et de suivis en partenariats avec les diverses instances scientifiques. Une restitution par les scientifiques, des études conduites ces dernières années, a d'ailleurs été réalisée lors du congrès international sur les sciences aquatiques de septembre 2022 à Saint-Pierre-et-Miquelon. Depuis 2020, la Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer (DTAM) a mis en place un protocole de suivi de l'herbier de zostère, pilier de l'écosystème, afin de mieux connaître le fonctionnement de l'herbier, d'identifier d'éventuels changements ou perturbations qu'il pourrait connaître, et de fournir des informations sur les conséquences de la prolifération d'algues filamenteuses du genre chaetomorpha. Une étude est par ailleurs en cours pour envisager une éventuelle valorisation des algues. En tout état de cause, l'administration territoriale de la santé dans le cadre du

suivi des eaux de baignade, n'a constaté aucune contamination bactérienne ni aucune dérive nitrates-nitrites-orthophosphates, et les recherches réalisées à la demande du préfet n'ont pas révélé de dégagements d'hydrogène sulfuré dans les émanations des algues en décomposition. Une rencontre sur le terrain, dédiée au partage des connaissances acquises en présence des organismes et instances scientifiques comme des usagers, s'est tenue le 16 juin. Initialement prévue le 25 septembre 2022, elle a dû être décalée en raison du passage de l'ouragan Fiona. A la suite de cette réunion, un consortium scientifique dédiée a été créé, et a notamment participé au congrès international des sciences aquatiques organisé sur l'archipel en septembre 2023. Comme d'autres secteurs de l'archipel, le grand Barachois est touché directement par les effets du changement climatique. Cette situation appelle une action conjointe de l'ensemble des acteurs pour suivre l'évolution et assurer la préservation de ce milieu exceptionnel.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Lenormand](#)

Circonscription : Saint-Pierre-et-Miquelon (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 675

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 janvier 2023

Question publiée au JO le : [9 août 2022](#), page 3722

Réponse publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10556